

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2128

Edition du
11 juillet 2016

DANS CE NUMÉRO

Pas d'excitation helvétique après l'exit britannique (Jean-Daniel Delley)

Pour l'application du vote du 9 février 2014, la Suisse doit jouer la prudence

Prévoyance vieillesse: solide et fragile à la fois (Yvette Jaggi)

L'actualité fait irruption dans le système au long cours de la prévoyance. Reste à gérer les risques et les générations

Jeux d'argent et protection des joueurs (Jacques Guyaz)

Le projet de nouvelle loi sur les jeux d'argent oublie la protection des données personnelles récoltées dans le but de prévenir l'addiction

Protection agricole: les consommateurs payeurs, de manière antisociale (Albert Tille)

Ce sont les bas revenus qui sont particulièrement touchés

Maldéveloppement: l'exemple du chocolat (Charlotte Robert)

De *Fairtrade* à une alliance réunissant gouvernements et société civile au Nord comme au Sud

Pas d'excitation helvétique après l'exit britannique

Pour l'application du vote du 9 février 2014, la Suisse doit jouer la prudence

Jean-Daniel Delley - 05 juillet 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/29601>

Longtemps le Conseil fédéral a cru à une entente possible avec Bruxelles sur une interprétation plus souple de la libre circulation des personnes. Et cela avant le 9 février 2017, date limite pour la mise en œuvre de l'initiative «*contre l'immigration de masse*». Malgré l'optimisme inoxydable de [Didier Burkhalter](#), on sait aujourd'hui que cette négociation n'aboutira pas dans les temps.

Pourtant le gouvernement n'a pas traîné les pieds. Le 11 février 2014 il a adopté un mandat de négociation et le même mois un projet législatif liant l'application des plafonds et contingents exigés par le nouvel article 121a de la Constitution à l'aboutissement des négociations avec l'Union européenne.

Car, il faut le rappeler, l'initiative exige des autorités deux actions simultanées: limiter l'immigration en révisant la loi sur les étrangers d'une part, renégocier l'accord de libre circulation des personnes (ALCP) d'autre part. Les modalités de la première action dépendant des résultats de la seconde.

Dans une négociation, il faut au moins deux partenaires. Or Bruxelles n'a jamais été prêt à un accord avec la Suisse. D'abord pour ne pas donner du grain à moudre aux partisans

du Brexit, ensuite pour ne pas créer un précédent qui aurait affaibli sa position dans les négociations avec Londres. Le Brexit ne constitue pas une opportunité pour notre pays, contrairement à ce que pensent [certains](#).

Cette incertitude a stimulé les imaginations helvétiques. On sait que le plan A du Conseil fédéral - une clause de sauvegarde négociée - ne sera pas mûr à temps. Son plan B - une clause de sauvegarde unilatérale - ne peut trouver l'agrément européen et ne bénéficie pas d'une majorité parlementaire. Le parti libéral-radical privilégie la préférence nationale à l'embauche à partir d'un seuil migratoire. [Michael Ambühl](#), ancien secrétaire d'Etat, a affiné la clause de sauvegarde en la ventilant au niveau cantonal ou par secteur économique et par région, une solution qui plaît aux cantons et au PDC. Et, solution de dernier recours, l'initiative populaire Rasa qui veut tout simplement biffer l'article 121a de la Constitution.

Mais aucune de ces solutions ne sera prête en février 2017. Et ce n'est pas une tragédie car il n'y a pas de raisons de presser le mouvement.

Quelles seront les modalités de circulation des personnes dans les nouvelles relations entre l'Union et la Grande-Bretagne?

La cohésion européenne résistera-t-elle longtemps encore aux flux migratoires qui privent certains de ses membres de forces vives pourtant nécessaires à leur développement? La cohésion des sociétés nationales supportera-t-elle longtemps la combinaison d'un afflux de main-d'œuvre extérieure et de taux élevés de chômage?

Entre un accès totalement libre aux marchés du travail étrangers et la fermeture des frontières, il doit être possible d'imaginer une régulation qui réponde aux besoins des entreprises et à la protection des salariés. Nul doute que Bruxelles ne pourra plus longtemps ignorer ces tensions dont se nourrissent les partis anti-européens.

Reste également à utiliser de manière plus décidée les moyens de mieux activer les ressources humaines indigènes - compatibilité travail-famille, emploi des seniors, places de formation en nombre suffisant notamment - et à appliquer plus rigoureusement les contrôles prévenant le *dumping* salarial. Et à modérer nos appétits de croissance, à la source de la pression migratoire. [Certains](#) ne rêvent-ils pas d'attirer en Suisse les sociétés financières de la City et autres multinationales effrayées par l'isolement possible de la Grande-

Bretagne? Les cantons ne persistent-ils pas dans leur course à la sous-enchère fiscale pour séduire les entreprises étrangères?

Dans l'attente des développements au sein de

l'UE et des relations entre cette dernière et la Grande-Bretagne, le Conseil fédéral peut régler provisoirement la question par voie d'ordonnance, ainsi que le prévoit l'article 121a de la Constitution. En introduisant le principe de la [préférence aux](#)

[résidents](#) sur le marché de l'emploi. Une mesure plus pragmatique que les contingents et qui ne soulèverait probablement pas l'ire de Bruxelles avec qui nous devons poursuivre la négociation.

Prévoyance vieillesse: solide et fragile à la fois

L'actualité fait irruption dans le système au long cours de la prévoyance. Reste à gérer les risques et les générations

Yvette Jaggi - 09 juillet 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/29614>

Le système suisse de prévoyance vieillesse, c'est du solide. Fondé sur trois piliers dotés chacun de son propre mode de financement, il est conçu pour tenir sur le long terme, à l'échelle des prévisions démographiques et des calculs actuariels - ainsi que des laborieuses réformes législatives qui se succèdent au fil des lustres.

Sauf que les circonstances présentes mettent ce beau système à dure épreuve. Surviennent en effet simultanément des risques majeurs dont on escomptait qu'ils se répartiraient dans le temps au lieu de se cumuler dangereusement.

En jeu: la cohésion intergénérationnelle pour l'AVS et les attentes légitimes des assurés du deuxième pilier. Rien de moins.

Problèmes de milliards

Traduits en francs et en temps, les problèmes se chiffreront en milliards, dans les années à venir. Dès 2019, le [capital de l'AVS](#) tombera sous la barre prescrite de 100% du montant des dépenses annuelles de l'assurance. Sauf mesures correctives, le déficit atteindra 7,5 milliards de francs en 2030, en raison de l'augmentation du nombre des rentiers et de l'allongement de leur durée de vie. Les cotisations des actifs, complétées par le produit des impôts dévolus à l'assurance, ne suffiront plus à financer les rentes versées à leurs aînés, comme le veut le système de répartition régissant le premier pilier.

Quant au fonds de compensation de l'AVS/AI/APG, il place à l'étranger les deux tiers de sa coquette fortune de 33 milliards de francs, répartis dans une trentaine de pays et

comprenant aussi bien des emprunts d'Etat que des sociétés de matières premières ou des actions et fonds en tous genres. Reste à savoir ce que les gestionnaires californiens, britanniques ou singapouriens, auxquels la Centrale de compensation (CdC) sise à Genève confie la gestion de ses placements diversifiés, connaissent de la culture de la prévoyance vieillesse à l'helvétique - même si le vice-président de [BlackRock](#), le plus important fonds mandataire américain, qui gère 2,6 milliards de francs à lui seul, n'est autre que Philipp Hildebrand, l'ancien patron de la Banque nationale.

Côté prévoyance professionnelle, fondée sur la capitalisation des cotisations salariales versées aux caisses de pension, la situation n'évolue pas dans le sens prévu au départ. On comptait sur une troisième contribution,

s'ajoutant à celles des employeurs et des salariés, celle que devait procurer le rendement des capitaux placés. Or ces derniers ne rapportent plus les montants espérés; pire, les avoirs en liquidités sont frappés d'intérêts négatifs. Et comme l'allongement de l'espérance de vie oblige à répartir l'avoir vieillesse sur davantage d'années, le [taux de conversion](#) baisse, entraînant la réduction de ces rentes que l'on croyait garanties.

La crise des marchés affecte davantage le rendement des capitaux que la rémunération des gestionnaires de fonds et autres prestataires choisis d'après des critères peu transparents. A noter que, suite à diverses interventions parlementaires, la CdC manifeste l'intention d'appliquer «spontanément» à l'avenir les règles des [marchés publics](#) pour la désignation de ses mandataires.

Les piliers en débat

Face aux graves échéances, diverses propositions sont débattues et des groupes d'intérêt se manifestent. Passons sur la campagne menée par des sociétés d'assurances et certaines banques qui, pour parer les déficiences des deux premiers piliers, veulent renforcer l'épargne individuelle, en particulier la prévoyance liée dite 3a.

Plus sérieusement, la gauche socialiste et l'Union syndicale ont déposé l'initiative [AVSplus](#), préconisant le versement aux

bénéficiaires d'une rente de vieillesse d'un supplément de 10% sur leur rente AVS. Cette augmentation, financée par un relèvement des cotisations paritaires, devrait contribuer d'une part à combattre les effets de la réduction des rentes servies par les caisses de pension et, d'autre part, à compenser le fait que nombre de femmes ne reçoivent que de modestes rentes au titre de la prévoyance professionnelle. Du coup, les prestations cumulées des premier et deuxième piliers s'éloigneraient moins de l'objectif de «*maintien du niveau de vie antérieur*».

Le peuple et les cantons se prononceront le 25 septembre prochain, quelques jours avant que le Conseil national ne se penche à son tour sur la réforme [Prévoyance vieillesse 2020](#), le vaste projet porté par Alain Berset, qui regroupe les problèmes de financement à régler dans le courant de la décennie à venir concernant les premier et deuxième piliers. Fort habilement, le projet lie entre elles les solutions proposées et empêche leur fractionnement. Ainsi, il exclut d'avance deux tentations qui pourraient saisir le législateur: ce dernier ne pourra ni refuser les moyens supplémentaires pour l'AVS tout en exigeant la réforme, ni faire échouer la réforme proposée (harmonisation de l'âge de référence des hommes et des femmes) tout en exigeant le financement additionnel via la TVA.

Dans sa session de septembre 2015, le Conseil des Etats est

entré dans cette logique, non sans décider à l'unanimité de maintenir à 19,55% le taux de participation de la Confédération au financement de l'AVS, alors que le Conseil fédéral voulait le réduire à 18%.

Mais le [Conseil national](#), dans sa composition et sa manière revues en octobre 2015, menace de revenir sur cette garantie confirmée et d'ajouter en septembre prochain quelques modifications de son cru. Si l'initiative AVSplus l'emporte juste avant, le mandat sera clair. Si elle échoue de peu, elle signalera à la majorité de droite que le peuple ne saurait accepter une atteinte à «son» assurance-vieillesse.

Pour l'heure, la commission du Conseil national envisagerait un report à 67 ans de l'âge d'ouverture du droit à la rente AVS, aussi bien pour les femmes que pour les hommes. Et seule la génération des 54 ans et plus devrait recevoir des montants compensatoires pour neutraliser l'effet de la réduction du taux de conversion - comme pour donner aux plus jeunes le temps de s'habituer à l'idée de ne pas recevoir la rente escomptée.

Trop de poids sur de jeunes épaules

De manière générale, en particulier pour le deuxième pilier et surtout si le taux de conversion se maintient au niveau présent, les bénéficiaires actuels d'une

rente vivent en partie aux dépens des personnes actives, d'une ou deux générations plus jeunes, victimes de cette forme de pillage que les Suisses alémaniques nomment [Rentenklaui](#).

Cette surcharge générationnelle participe de la [gérontocratie](#) qui semble

s'instaurer en Suisse, selon le pressentiment d'Avenir suisse. Facteur aggravant: un abstentionnisme relativement élevé chez les jeunes qui renoncent à défendre leurs intérêts dans les urnes.

De quoi donner mauvaise conscience à certains commentateurs. Et même à

certain élus, telle la conseillère d'Etat [Jacqueline Fehr](#) (PS/ZH), qui envisage de surpondérer le vote des jeunes, derechef promu supercitoyens.

L'intention est sans doute sincère, mais l'idée n'en reste pas moins d'une exceptionnelle déraison démocratique.

Jeux d'argent et protection des joueurs

Le projet de nouvelle loi sur les jeux d'argent oublie la protection des données personnelles récoltées dans le but de prévenir l'addiction

Jacques Guyaz - 01 juillet 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/29574>

Une nouvelle loi sur les jeux d'argent ([LJA](#)) est actuellement en discussion aux Chambres fédérales. Après avoir passé le cap du Conseil des Etats, elle doit être présentée au Conseil national cet automne.

Cette loi concrétise [l'article constitutionnel](#) accepté par le peuple à 87% et par tous les cantons en mars 2012, quasiment sans débats. Elle reprend deux lois en vigueur sur les maisons de jeux (LMJ) et sur les loteries et paris (LLP).

Les [milieux de la prévention](#) considèrent que le projet ne protège pas suffisamment les joueurs. Mais surtout ce projet autorise les jeux en ligne, aujourd'hui interdits, ce qui soulève quelques problèmes.

Rappelons que la surveillance

des jeux d'argent est partagée entre la Confédération et les cantons. A l'Etat fédéral la responsabilité des casinos à travers la Commission fédérale des maisons de jeux (CFMJ) et aux cantons la supervision des loteries et autres paris par la Commission des loteries et paris (Comlot). Rien ne change avec ce nouveau projet, si ce n'est la création d'un organe de coordination. Il faut dire que la Confédération et les cantons s'observent souvent en chiens de faïence.

C'est que la manne fiscale, qui a justifié la levée progressive des restrictions aux jeux d'argent, est importante: 936 millions de francs en 2014. Et sa redistribution suscite toutes les convoitises.

Voici quelques années, une guerre juridique intense a opposé les cantons et la

Confédération au sujet du Tactilo, terminée par la [victoire des cantons](#) devant le Tribunal fédéral qui a reconnu que ce jeu est une loterie (donc relevant de la Comlot) et non une machine à sous (dépendant de la CFMJ). Nul doute qu'à la prochaine invention d'un jeu de hasard, la bataille repartira de plus belle. Et bien entendu les jeux sur Internet n'y échapperont pas.

Les jeux de casino en ligne feront l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la CFMJ et les jeux dits de «*grande envergure*» sur la toile, surtout les loteries, seront autorisés par la Comlot. Les deux commissions devront chacune tenir une liste des offres des jeux interdits venus de l'étranger qui seront bloqués. Les fournisseurs d'accès se chargeront de la partie technique, mais ils

n'auront aucune responsabilité juridique en cas de contournement de l'interdiction.

La loi prévoit également que les deux commissions peuvent collecter des données personnelles (art. 98 et 107) «pour l'accomplissement de [leurs] tâches légales» et nous citons «y compris les données sensibles relatives à la santé, aux mesures d'aide sociale, aux poursuites ou sanctions pénales et administratives, ainsi que des profils de la personnalité». Le Conseil fédéral fixera dans l'ordonnance d'application les modalités de traitement des données pour les jeux de casino qui dépendent de la CFMJ, mais rien n'est prévu pour le

traitement des informations récoltées par l'autorité intercantonale.

On l'a bien compris, il s'agit surtout de prévenir l'addiction aux jeux d'argent et d'éviter les risques de blanchiment. Nous nous doutons bien que les auteurs du projet n'ont pas voulu donner le feu vert à une collecte indifférenciée de données personnelles sur les joueurs. Mais que vont devenir les données personnelles des amateurs de loteries en ligne qui dépendent de la commission intercantonale? Rien n'est précisé dans le texte soumis au Conseil national.

En résumé, un risque flagrant de violation de la protection des données personnelles, des blocages à mettre en place

pour les sites de jeux non autorisés, des systèmes en ligne pour empêcher les mineurs d'avoir accès aux jeux et pour prévenir le blanchiment, des dispositifs de récolte de données et de surveillance. Autant dire un outil informatique complexe et sans doute coûteux à développer pour satisfaire à la fois l'administration fédérale et les cantons, qui n'ont probablement pas exactement les mêmes objectifs.

Si cette loi est votée en l'état, sa mise en application promet quelques belles acrobaties juridiques, financières et techniques. Nos parlementaires peuvent encore y mettre de l'éthique et de la clarification. Rendez-vous à l'automne.

Protection agricole: les consommateurs payeurs, de manière antisociale

Ce sont les bas revenus qui sont particulièrement touchés

Albert Tille - 04 juillet 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/29585>

Dans sa dernière «Newsletter», le [Surveillant des prix](#) nous rappelle que les consommateurs paient chaque année quelque 3,3 milliards de francs en raison des prix agricoles protégés par des droits de douane importants.

Sur le marché suisse, les produits agricoles sont en moyenne 70% plus chers que dans les pays européens.

Domage collatéral en quelque sorte, ces prix agricoles élevés poussent à la hausse les produits de marque non alimentaires.

En effet, en 2012 déjà, dans une étude sur l'îlot de cherté et le [franc fort](#), le Surveillant des prix observait que les importateurs fixent leurs prix en fonction d'un «panier de prix» pratiqués en Suisse

comprenant les produits alimentaires.

Le surcoût des produits agricoles payé par les consommateurs, c'est autant que les 3,4 milliards annuels payés par les contribuables pour la [politique agricole 2014-2017](#) ou les 3,3 milliards que propose le Conseil fédéral pour [2018-2021](#).

Plutôt des paiements directs

[Frank Tongeren](#), expert en politique agricole de l'OCDE, estime également à près de 7 milliards la contribution des consommateurs et des contribuables suisses au soutien de leur agriculture. Il préconise de remplacer les protections douanières par un renforcement des paiements directs favorables à la protection de l'environnement.

Le Surveillant des prix défend la même politique. Selon lui, il serait plus judicieux de supprimer les droits de douane, lourde charge pour les consommateurs, et de soutenir l'agriculture par encore plus de paiements directs. La caisse fédérale, donc les contribuables, financerait intégralement le soutien aux paysans et délésterait les consommateurs en baissant le prix des produits agricoles.

Bonnet blanc, blanc bonnet? Ce serait probablement le cas pour les «bobos» et autres consommateurs aisés, qui pourraient par ce transfert de charge voir augmenter leur contribution à l'impôt fédéral direct.

Mais ce serait bien différent pour les «gagne-petit» qui consacrent une bonne part de leurs revenus à se nourrir. Ces

mêmes ménages à petits revenus n'ont probablement pas la possibilité de pratiquer le tourisme d'achat à l'étranger qui, selon une [étude](#) commandée par les détaillants suisses, représentait un chiffre d'affaires dépassant les 10 milliards de francs en 2015.

Le soutien à l'agriculture par les consommateurs est donc le moins équitable qui soit. Il renchérit les seuls produits alimentaires dont personne ne peut se passer. A l'inverse, la TVA taxe tous les achats, y compris les Ferrari et autres dépenses somptuaires, mais elle accorde un taux modéré aux produits de première nécessité. Le financement de la politique agricole par les seuls contribuables serait un progrès social.

La saga du libre-échange agricole

Le libre-échange agricole hante les esprits depuis une décennie. En 2008, le Conseil fédéral annonçait l'ouverture d'une [négociation](#) à ce sujet avec l'Union européenne, assortie d'une série de mesures d'accompagnement en faveur des agriculteurs suisses. Il s'agissait de trouver un accord avec notre grand voisin pour affronter en commun les défis d'une libéralisation agricole prévue par l'Organisation

mondiale du commerce ([DP 1770](#)). L'accord de l'OMC ayant échoué, la Suisse a abandonné la négociation avec l'Europe en 2012.

Mais, obstinément, la question ressurgit. En raison, cette fois, des négociations de libre-échange entre les Etats-Unis et l'Europe. Un accord transatlantique contraindrait la Suisse à faire de même. C'est pourquoi Berne s'y prépare. Johann Schneider-Ammann en a fait le [prudent aveu](#) et *La Vie économique* éditée par le Seco y a consacré [plusieurs articles](#) dans son édition du mois dernier.

Un accord entre les Etats-Unis et l'Europe reste aussi incertain que les conséquences du Brexit. Les agriculteurs suisses, fondamentalement hostiles au libre-échange, ne s'inquiètent guère. Ils ont choisi la voie inverse avec leur initiative sur la sécurité alimentaire qui demande une production indigène accrue plutôt qu'une gestion durable ([DP 2124](#)). Le [Conseil national](#) la soutient par 91 oui contre 83 non.

Le *lobby* agricole fonctionne parfaitement. Un hypothétique futur accord de libre-échange agricole n'aurait guère de chances au Parlement. Et les consommateurs continueront d'être les payeurs.

Maldéveloppement: l'exemple du chocolat

De Fairtrade à une alliance réunissant gouvernements et société civile au Nord comme au Sud

Charlotte Robert - 07 juillet 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/29605>

Il vaut la peine de creuser la question des coûts, de la structure de production et du prix final du chocolat.

J'avais repris au bond la controverse sur le prix payé par Coop et Max Havelaar aux cultivateurs de cacao, principalement au Ghana et en Côte d'Ivoire, soulevée par Ariane Gigon dans *La Liberté* ([DP 2113](#)). Un grand merci à Christiane Fischer, des Magasins du monde, qui nous a fait parvenir un [commentaire](#) très intéressant.

En lisant différents articles de [ex aequo](#), le périodique des Magasins du monde, et en consultant le [Baromètre du cacao](#), une étude annuelle effectuée par des ONG européennes, je me rends compte que l'enjeu pour le chocolat - parce que c'est le produit final qui nous intéresse - est infiniment plus grand et plus important.

Pour le dire brutalement, il se peut que dans 50 ans, tous les petits paysans qui cultivent le cacao décident de produire autre chose: des ananas, des bananes, du café, du sucre, de la quinine ou autre herbe médicinale parce qu'ils ne gagnent pas assez en vendant du cacao.

Les tenants du marché vous diront: pas de problème, les prix monteront et attireront

d'autres producteurs. Mais qui pourraient être ces nouveaux producteurs? Les trois ou quatre acheteurs dominant le marché décideront. Et s'il n'y a pas une alliance forte des producteurs, protégés par leurs gouvernements, il est fort probable qu'ils se feront manger. Les Barry Callebaut, Mondelez, Cargill et compagnie pourraient racheter les plantations - souvent elles n'appartiennent même pas aux paysans qui les cultivent - et se lancer dans la culture à grande échelle avec les conséquences qu'on peut aisément imaginer: salaires de misère, travail des enfants, etc.

On continuera donc à avoir du chocolat à des prix ridicules et le Ghana et la Côte d'Ivoire ne sortiront pas de la misère et hériteront de problèmes sociaux très graves parce que nos organismes anti-cartels n'ont pas fait leur travail correctement. Et si les grands acheteurs comme Barry Callebaut ne s'intéressent pas à produire eux-mêmes, il se trouvera certainement des investisseurs prêts à se lancer dans la production à grande échelle.

Comment éviter cela? Le *Baromètre du cacao* est clair et ambitieux. Il faut une alliance réunissant gouvernements et société civile au Nord autant qu'au Sud. Il faut que les gouvernements ghanéen et

ivoirien protègent leurs citoyens et pensent à leur santé, à l'éducation de leurs enfants, à l'infrastructure, aux services sociaux, à tout ce qui n'est pas financé par la culture et la vente de produits agricoles.

Au Nord, il faut que les gouvernements et la société civile y compris les distributeurs - les grands gagnants de la situation actuelle - rendent attentifs les consommateurs à la chaîne de production et de valeur. Nous consommateurs aisés sommes prêts à payer un gruyère d'alpage de 2 ans ou un bordeaux rouge de 10 ans d'âge à des prix très confortables. Et les fabricants de chocolat qui respectent les besoins des producteurs et les rémunèrent correctement vendent la plaque de chocolat 10 francs, comme par exemple [Choba Choba](#) qui est une réalisation passionnante.

La Suisse a été un pionnier dans la production du chocolat. Il y a déjà longtemps, le vice-président du Ghana m'a dit: «Vous êtes les premiers qui nous avez colonisés.» Devant mon étonnement, il m'a rappelé que c'est la [Mission de Bâle](#) qui a planté le cacao dans son pays. Et ensuite les Suchard, Nestlé, Peter, Cailler, etc. ont fait la réputation du chocolat suisse.

Au nom de cette histoire, la coopération suisse pourrait

appuyer les Ghanéens et les Ivoiriens et les aider à financer

une vie meilleure pour leurs cultivateurs de cacao.

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur domainepublic.ch pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

Pas d'excitation helvétique après l'exit britannique

<http://www.nzz.ch/schweiz/aktuelle-themen/aussenminister-burkhalter-zu-brexit-ich-bin-immer-noch-optimistisch-ld.91529>

<http://www.bilan.ch/economie/brexit-une-opportunit-e-suisse-selon-une-commission-national>

<http://www.24heures.ch/suisse/politique/Le-Tessin-veut-une-clause-de-sauvegarde-regionale/story/19572902>

<http://www.bilan.ch/economie-plus-de-redaction/brexit-opportunit-es-or-suisse-0>

<http://www.tagesanzeiger.ch/ausland/brexit/kein-zeit-fuer-wunschdenken/story/11120130>

Prévoyance vieillesse: solide et fragile à la fois

http://www.bsv.admin.ch/altersvorsorge_2020/03265/index.html?lang=fr&download=NHZLpZeg7t,lnp6l0NTU042l2Z6ln1ae2lZn4Z2qZpnO2Yuq2Z6gpJCEdYB4fWym162epYbg2c_JjKbNoKSn6A--

<http://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/AHVvermoegen-im-Ausland-/story/20553997>

http://www.bsv.admin.ch/altersvorsorge_2020/03265/index.html?lang=fr&download=NHZLpZeg7t,lnp6l0NTU042l2Z6ln1ae2lZn4Z2qZpnO2Yuq2Z6gpJCEdYB4f2ym162epYbg2c_JjKbNoKSn6A--

<http://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/ahvfonds-unter-transparenzdruck/story/11206478>

<http://ahvplus-initiative.ch/wp/?lang=fr>

http://www.bsv.admin.ch/altersvorsorge_2020/03265/index.html?lang=fr

<http://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/ahvabstimmung-kommt-fuer-die-linke-zum-idealen-zeitpunkt/story/10586998>

http://www.sonntagszeitung.ch/read/sz_01_05_2016/nachrichten/Jeder-Junge-zahlt-ueber-1000-Franken-an-Rentner-62927

<http://www.avenir-suisse.ch/fr/58421/la-suisse-sur-la-voie-de-la-gerontocratie/>

<http://www.blick.ch/news/politik/jungparteien-zerzausen-jacqueline-fehrs-vorschlag-stimmrecht-light-fuer-senioren-id5220290.html>

Jeux d'argent et protection des joueurs

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20150069>

http://www.grea.ch/sites/default/files/rs_101_art._106_jeux_dargent_constitution_federale_de_la_confederation_suisse_0.pdf

<http://www.grea.ch/revision-de-la-loi-sur-les-jeux-dargent-et-de-hasard-en-suisse>

http://www.comlot.ch/download/pictures/06/hoeb8ob731cpo8d734zx8dilyuo457/2011-02-01_cp.pdf.pdf

Protection agricole: les consommateurs payeurs, de manière antisociale

<https://www.preisueberwacher.admin.ch/pue/fr/home.html>

<https://www.preisueberwacher.admin.ch/pue/fr/home/documentation/informations-destinees-a-x-medias/communiqués/2012.html>

<http://www.blw.admin.ch/themen/00005/00044/01178/?lang=fr>

<https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2016/4321.pdf>

<http://dievolkswirtschaft.ch/fr/2016/05/von-tongeren-06-2016-franz/>

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Bourgeois-boh%C3%A8me>

http://www.igdhs.ch/sites/default/files/uploads/f_2016_02_18_externe_charts_gfk_ig_dhs_2015.pdf

<http://www.blw.admin.ch/themen/00005/00298/index.html?lang=fr>

<http://www.domainepublic.ch/pages/1770>

<http://www.rts.ch/info/suisse/7281844-l-accord-de-libre-echange-suisse-etats-unis-a-prendre-ou-a-laisser-.html>

<http://dievolkswirtschaft.ch/fr/sujet/international-fr/commerce-exterieur/>

<http://www.domainepublic.ch/articles/29417>

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/amtliches-bulletin/amtliches-bulletin--ie-verhandlungen?SubjectId=36798>

Maldéveloppement: l'exemple du chocolat

<http://www.domainepublic.ch/articles/28970>

<http://www.domainepublic.ch/articles/28970/comment-page-1#comment-12824>

<http://www.mdm.ch/content/journal-ex-aequo>

<http://www.cocoabarometer.org/International.html>

<http://chobachoba.com/>

<http://www.baselmission.org/>